

Loi 86-35 Institution Ordre national médecins

Écrit par Dr KONATE Abdoulaye

Dimanche, 19 Mai 2013 14:15 - Mis à jour Samedi, 15 Février 2020 12:28

Il est institué en République du Mali un Ordre National des Médecins regroupant l'ensemble des médecins et chirurgiens dentistes habilités à y exercer leur art.

L'Ordre est un organisme professionnel doté de la personnalité civile et agissant sous sa seule responsabilité. [Télécharger le document ici](#)